

TEXTE ADOPTE n° 155

«Petite loi»

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

26 juin 2003

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention** sur les effets transfrontières des **accidents industriels** (ensemble treize annexes).*

(Texte définitif.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 311 (2001-2002), 150 et T.A.81 (2002-2003).

Assemblée nationale : 649 et 896.

Traités et conventions.

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (ensemble treize annexes), signée à Helsinki, le 18 mars 1992, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 juin 2003.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 649.

Texte adopté n° 155 - Projet de loi autorisant l'approbation de la convention sur les effets transfrontières des accidents industriels